



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° TRA-EQ-04

Lubrifiant économiseur d'énergie pour véhicules légers

1. Secteur d'application

Véhicules légers.

2. Dénomination

Utilisation d'un lubrifiant économiseur d'énergie.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La performance « Fuel Economy » du lubrifiant est mesurée selon la norme d'essai CEC-L-54-T-96 par un laboratoire agréé. Elle est supérieure ou égale à 1 %.

Le demandeur établit le montant des volumes de lubrifiant économiseur d'énergie utilisés par ses clients.

4. Durée de vie conventionnelle

1 an.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Type de véhicule	Montant des ventes de lubrifiants en m ³	Performance « fuel economy » du lubrifiant, mesurée selon l'essai CEC-L-54-T-96	Montant en kWh cumac
Véhicules légers diesel	X1	Y1	= 39 000 *X1*Y1%
Véhicules légers à essence	X2	Y2	= 22 000 *X2*Y2%

Le montant de certificats à attribuer est égal à la somme du montant pour les véhicules diesels et du montant pour les véhicules à essence.